

Diffusion le 27 juin 2024

En attente d'approbation par le Bureau Directeur Départemental

Rédigé par Manuel GESLIN

Saison 2023/2024

COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE DE SEINE ET MARNE
PROCÈS-VERBAL N°5 – Réunion du 26 juin 2024
(Réunion visio - début 21h)

CDS77 : sportive@cdvb77.fr

Présents :

Mme Marjorie LECERF (présidente de la CDS77), Mme Marie MILLER et M. Gaspard JBEILI.

Assiste :

M. Manuel GESLIN

Absents : M. Frédéric BILLARD et M. Jean-Luc DAVOUST

COULOMMIERS VOLLEY-BALL

DOSSIER 2425-R00-001

Lors des finales de coupe de Seine et Marne M13 mixtes à Mitry (15/06/2024)

CONSTATANT QUE :

- L'équipe de **COULOMMIERS VOLLEY-BALL** a déclaré forfait (prévenu en avance)

CONSIDÉRANT QUE :

- L'équipe **COULOMMIERS VOLLEY-BALL** est en infraction avec l'art 12 du RGS

PAR CONSÉQUENT ET APRÈS ÉTUDE DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS, LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE DÉCIDE :

- Conformément aux Tarifs 2023/2024, le club du **COULOMMIERS VOLLEY-BALL** devra s'acquitter auprès du CDVB77, d'une amende administrative de **30 euros**

IMPORTANT ! Cette amende administrative sera facturée sur l'exercice de la prochaine saison

US LOGNES VOLLEY-BALL

DOSSIER 2425-R00-002

Lors des finales de coupe de Seine et Marne M13 mixtes à Mitry (15/06/2024)

CONSTATANT QUE :

- L'équipe de **US LOGNES VOLLEY-BALL** a déclarée forfait (prévenu en avance)

CONSIDÉRANT QUE :

- L'équipe **US LOGNES VOLLEY-BALL** est en infraction avec l'art 12 du RGES

PAR CONSÉQUENT ET APRÈS ÉTUDE DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS, LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE DÉCIDE :

- Conformément aux Tarifs 2023/2024, le club du **US LOGNES VOLLEY-BALL** devra s'acquitter auprès du CDVB77, d'une amende administrative de **30 euros**

IMPORTANT ! Cette amende administrative sera facturée sur l'exercice de la prochaine saison

PROCHAINE RÉUNION

Prochaine réunion : à définir

P/O

Marjorie LECERF

Présidente de la CDS 77

Manuel Geslin



Le 27/06/2024